

SEANCE DU 20 MAI 2026

Le **vingt mai deux mille vingt-six**, à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la salle de réunion sous la présidence de M. Roger SANDRI, doyen.

Présents : Mesdames et Messieurs Roger SANDRI, Olivier BOICHON, Bernard DESBENOIT, Philippe MONCORGER, Delphine FARGE, Sylvie CHAMPROMIS, Céline LEPINAY, Amandine BOUQUET, Stéphanie BOCQUET, Jean Francois CHARCOSSET, Christian CHAZELLE.

Absent(s) avec pouvoir(s) : Sandrine AUCLERC DILLY (pouvoir à Stéphanie BOCQUET), Stéphanie PAWLOWSKI (pouvoir à Philippe MONCORGER)

Absent(s) excusé(s) : Rémi MICHAUD, Mathis PIERRAT

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier BOICHON.

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la réunion précédente. En conséquence, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu conseil communautaire
- Compte rendu de commissions
- Désignation de délégués/représentant de commissions, comités et groupes de travail :
 - CCID
 - Appel d'Offres
 - Commission de contrôle des listes électorales
 - Comité consultatif déchets ménagers
 - Comité consultatif Cohésion sociale
 - Comité consultatif eau assainissement
 - Comité consultatif culture
 - Groupe de travail économie
 - Groupe de travail santé
 - CLECT Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées
- Demande de subvention voyage scolaire élève école privée
- Changement du tableau des effectifs
- Intervenant en anglais rentrée des classes 2026 école primaire
- Mobilier mairie/école/cantine
- Questions diverses

COMPTES RENDU :

➤ CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Les comptes rendus sont disponibles sur le site de Charlieu Belmont Communauté.

DESIGNATION DE DÉLÉGUÉS DE COMMISSION/COMITES/GROUPES DE TRAVAIL :

- **Commission Communale des Impôts Directs CCID :**

Délibération n°D2026027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place la Commission Communale des Impôts Directs. Celle-ci est composée du Maire ou d'un adjoint délégué, Président de la Commission, de six membres titulaires et de six membres suppléants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la direction régionale/départementale des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :

- Mme Sandrine AUCLERC DILLY
- Mr Olivier BOICHON
- Mme Sandrine VEROT
- Mme BOCQUET Stéphanie
- Mr CHAZELLE Christian
- Mr MONCORGES Christian
- Mme FARGE Delphine
- Mme LEPINAY Céline
- M MONCORGES Philippe
- Mme PAWLOWSKI Stéphanie
- Mr CHARCOSSET Jean François
- Mme CHAMPROMIS Sylvie
- Mme THIVEND Michelle
- Mme BOUQUET Amandine
- Mme BRACQ Isabelle
- Mr FAYET Daniel
- Mr FOREST Pascal
- Mr BOURG Michel
- Mr DESSERTINE Bernard
- Mme SANDRI Christiane
- Mr PIERRAT Mathis
- Mme GENOUX Corinne
- Mr CHAMPROMIS Jacques
- Mr DESBENOIT Bernard

- **Commission d'appel d'offres**

Délibération n°D2026028AR

Conformément aux dispositions de l'article 279 du Code des Marchés publics, la Commission d'adjudication ou d'appel d'offres est composée des membres suivants :

Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le Maire ou son représentant et par trois membres titulaires du Conseil Municipal élus.

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Receveur Municipal assiste aux réunions de la commission, il peut formuler des avis. Peuvent assister également à la réunion :

- un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ;
- un représentant du service technique compétent pour suivre ou assurer l'exécution des travaux.

Sont élus :

Membres titulaires :

- M BOICHON Olivier
- M MONCORGIER Philippe
- M CHARCOSSET Jean François
- Mme AUCLERC DILLY Sandrine

Membres suppléants :

- Mme BOUCQUET Amandine
- M DESBENOIT Bernard
- Mme BOCQUET Stéphanie
- Mme PAWLOWSKI Stéphanie

- **Commission de contrôle des listes électorales**

Délibération n°D2026029

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner les membres des délégués à la commission de contrôle des listes électorales, qui doit être constituée d'un conseiller municipal titulaire et d'un suppléant, d'un délégué de l'administration (hors conseillers municipaux) et de son suppléant et d'un délégué du tribunal judiciaire (hors conseillers municipaux) et son suppléant.

Les missions de la commission sont :

De Contrôler les décisions du maire

- Elle examine les inscriptions et radiations effectuées par le maire
- Elle vérifie que ces décisions respectent le Code électoral

De Statuer sur les recours administratifs

- Elle est saisie par les électeurs en cas de contestation
- Elle peut valider une inscription ou radiation et annuler une décision du maire.

De Veiller à la régularité de la liste électorale

- Elle s'assure que la liste est à jour et conforme aux règles (domiciliation, droits civiques...)

Les Réunions obligatoires

- Au moins une fois par an
- Et avant chaque scrutin (élections)

La commission est constituée de 3 délégués titulaires et 1 suppléant.

La commission de contrôle des listes électorales 2026 se compose comme suit :

1 conseiller municipal titulaire : Mr BOICHON Olivier
1 délégué de l'administration titulaire proposé : Mme LOPEZ Carole
1 délégué de l'administration suppléant proposé : Mme VEROT Sandrine
1 délégué du tribunal judiciaire titulaire proposée : Mme BRACQ Isabelle
1 délégué du tribunal judiciaire suppléant proposé : Mr BOURG Michel

Le conseil municipal décide de désigner les conseillers municipaux, ci-dessus nommés et de proposer des personnes extérieures, la délégation pour l'administration et pour le tribunal judiciaire pour les représenter.

- **Comité consultatif déchets ménagers**

Délibération n°D2026030

Monsieur BOICHON Olivier informe le conseil municipal que deux élus doivent être désignés pour être délégués du comité consultatif déchets ménagers de Charlieu Belmont Communauté, un titulaire et un suppléant.

Où cette exposé, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de désigner Mme BOUCQUET Amandine pour être déléguée titulaire et Mr CHARCOSSET Jean François pour être délégué suppléant du comité consultatif déchets ménagers de Charlieu Belmont Communauté.

- **Comité consultatif cohésion sociale**

Délibération n°D2026031

Monsieur BOICHON Olivier informe le conseil municipal que deux élus doivent être désignés pour être délégués du comité consultatif cohésion sociale de Charlieu Belmont Communauté, un titulaire et un suppléant.

Où cette exposé, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de désigner Mme AUCLERC DILLY Sandrine pour être déléguée titulaire et Mme BOCQUET Stéphanie pour être déléguée suppléant du comité consultatif cohésion sociale de Charlieu Belmont Communauté.

- **Comité consultatif eau assainissement**

Délibération n°D2026032

Monsieur BOICHON Olivier informe le conseil municipal que deux élus doivent être désignés pour être délégués du comité consultatif eau assainissement de Charlieu Belmont Communauté, un titulaire et un suppléant.

Où cette exposé, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de désigner Mr SANDRI Roger pour être délégué titulaire et Mr PIERRAT Mathis pour être délégué suppléant du comité consultatif déchets ménagers de Charlieu Belmont Communauté.

- **Comité consultatif culture**

Délibération n°D2026033

Monsieur BOICHON Olivier informe le conseil municipal que deux élus doivent être désignés pour être délégués du comité consultatif culture de Charlieu Belmont Communauté, un titulaire et un suppléant.

Où cette exposé, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de désigner Mr DESBENOIT Bernard pour être délégué titulaire et Mme FARGE Delphine pour être déléguée suppléant du comité consultatif culture de Charlieu Belmont Communauté.

- **Groupe de travail économie**

Délibération n°D2026034

Monsieur BOICHON Olivier informe le conseil municipal qu'un élu doit être désigné pour être délégué du groupe de travail économie de Charlieu Belmont Communauté.

Où cette exposé, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de désigner Mr BOICHON Olivier pour être délégué du groupe de travail économie de Charlieu Belmont Communauté.
- **Groupe de travail santé**

Délibération n°D2026035

Monsieur BOICHON Olivier informe le conseil municipal qu'au moins un élu doit être désigné pour être délégué du groupe de travail santé de Charlieu Belmont Communauté.

Où cette exposé, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de désigner Mme AUCLERC DILLY Sandrine et Mr CHAZELLE Christian pour être délégués du groupe de travail santé de Charlieu Belmont Communauté.
- **CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Délibération n°D2026036

Monsieur BOICHON Olivier informe le conseil municipal que deux élus doivent être désignés pour être délégués de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées de Charlieu Belmont Communauté, un titulaire et un suppléant.

Où cette exposé, Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de désigner Mr SANDRI Roger pour être délégué titulaire et Mr BOICHON Olivier pour être délégué suppléant de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées de Charlieu Belmont Communauté.

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE ECOLE PRIVEE :

Délibération n°D2025037

Un élève habitant à Nandax de l'association Le Château d'Aix (institution spécialisée d'Education et de Formation) sollicite une subvention pour l'aider à financer un voyage scolaire.

Le Conseil Municipal, refuse de répondre à ce genre de demande récurrente de divers instituts, et par conséquent :

- **DECIDE** de ne pas accorder de subvention.

CHANGEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Délibération n°D2025038

Le Maire, expose qu'actuellement un emploi permanent d'agent technique est inscrit au tableau des effectifs de Nandax pour 34 heures hebdomadaire.

Vu l'ancienneté de l'agent sur ce poste,

Vu la validation de ses acquis,

Mr le Maire propose de supprimer cet emploi d'agent technique à temps non-complet à raison de 34h et de le remplacer dans un premier temps par un emploi permanent de d'agent technique de 2^e classe, puis d'ATSEM dans un second temps, à temps non-complet de 34h sous réserve de la validation de la saisine du comité social territorial du 21 mai 2026.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** la suppression à compter du 05 juin 2026 d'un emploi permanent d'agent technique à temps non-complet à raison de 34 heures hebdomadaires.
- **APPROUVENT** la création à compter du 05 juin 2026 d'un emploi permanent d'agent technique de 2^e classe à temps non-complet à raison de 34 h du 05 juin 2026 au 30 juin 2026 sous réserve de validation de la saisine du comité social territorial du 21 mai 2026.
- **APPROUVENT** dans un second temps la suppression à compter du 01 juillet 2026 d'un emploi permanent d'agent technique de 2^e classe à temps non-complet à raison de 34 heures hebdomadaires.
- **APPROUVENT** dans un second temps la création à compter du 01 juillet 2026 d'un emploi permanent d'ATSEM à temps non-complet à raison de 34 h sous réserve de validation de la saisine du comité social territorial du 21 mai 2026.
- **IMPUTENT** les dépenses correspondantes au chapitre 012

- **CHARGENT** Mr le Maire de procéder au recrutement et à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

INTERVENANT EN ANGLAIS RENTREE DES CLASSES 2026 ECOLE PRIMAIRE :

Pour donner suite à la volonté du Conseil Municipal de faciliter l'apprentissage d'une 2^e langue en école primaire (anglais), après quelques recherches d'intervenants, Monsieur Olivier BOICHON explique qu'une enseignante de Ressins va venir dès la rentrée de septembre dans les 2 classes du CP au CM2 à raison de 45 minutes par classe par semaine.

Elle a d'ores et déjà rencontré la directrice de l'école de Nandax lundi 11 mai 2026 afin de préparer la rédaction du projet pédagogique.

Son intervention est financée par la collectivité (1620 €/an).

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR OBTENTION D'UN BARNUM :

Délibération n°D2026039

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention afin d'obtenir un barnum pour le mettre à disposition des associations de Nandax 2026 sera déposée pour :

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé :

- **SOLLICITE** une subvention à la REGION 2026 aux communes pour obtenir un barnum afin de le mettre à disposition pour les associations de Nandax.

MOBILIER MAIRIE ET ECOLE ET CANTINE :

- **MAIRIE :**

Les meubles de la salle de conseil et du bureau des élus ont besoin d'être changés.

« Buro Roanne » a présenté un devis, d'environ 10 000 € TTC (montant variables suivant les options choisies).

Un autre devis a été demandé à « CBC ».

- **ÉCOLE :**

Achat de mobilier pour enfant en situation de handicap :

- 1 table
- 1 matelas pour le change
- 1 meuble pour l'accès aux WC

Montant global environ 1 000 € TTC

- **CANTINE :**

-

Achat de vaisselle pour la cantine :

- Assiettes, pichets et verres QUIET en matière végétale afin de réduire le bruit.
- Tampons pour les chaises

Cette dépense est subventionnable avec la rédaction du document unique (en cours).

QUESTIONS DIVERSES :

• STORE COMMERCE ET CANTINE

Le store banne est en attente livraison pour le commerce (21 mai 2026).

Côté cantine, plusieurs possibilités sont envisagées :

- Boyer Store a proposé 2 devis :
 - o Un store banne environ 11 000 € TTC
 - o Un voile d'ombrage environ 18 000 € TTC.
- Un autre devis est en attente de la part La Boutique du Store.

Il est souligné que des contraintes importantes pour l'installation et l'utilisation des solutions proposées ci-dessus sont à prévoir.

- Monsieur Philippe MONCORGIER est aller consulter l'entreprise PJA pour envisager de mettre des arbres (devis de 1 350 € TTC).

Les élus sont d'accord pour mettre des arbres dans un premier temps et un store en complément.

• CONCERT A RESSINS

Environ 1700 entrées ont été comptabilisées au concert du 13 mai 2026.

Budget de la soirée : environ 52 000 €.

• GYMNASSE DE RESSINS

Le gymnase de Ressins appartient au SIVOM des Varennes jusqu'en 2052.

Monsieur Bernard DESBENOIT expose que plusieurs associations des communes environnantes profitent de cette salle sans aide à l'entretien de cette dernière. Une commission s'est créée afin de voir les solutions qui peuvent être apportées afin de soutenir le SIVOM des Varennes et RESSINS concernant cet entretien.

La séance est levée à 22h35.